



14^{èmes} RENCONTRES AVEC LES METIERS D'ART LES 25 ET 26 NOVEMBRE 2023 A LECTOURE

Ces Rencontres sont destinées à promouvoir les métiers d'art qui s'exposent dans des lieux exceptionnels au cœur de la Cité Historique de Lectoure.

◆ REGLEMENT DES RENCONTRES

1 - ADMISSION

Ne peuvent participer aux Rencontres avec les Métiers d'Art que **les professionnels, les artisans d'art ou les artistes**, en exercice au jour de leur inscription et lors de l'exposition. Un dossier comprenant les pièces listées à l'article 10 devra être adressé à la Mairie de Lectoure **avant le 25 août 2023**. Tout dossier incomplet sera retourné à l'expéditeur.

2 - SELECTION DES EXPOSANTS

La signature de la demande de participation constitue un engagement ferme pour l'exposant. Le Comité de sélection se réunira en août et retiendra les demandes en fonction des **critères de qualité, de savoir-faire et d'originalité**. L'organisateur veillera à renouveler les exposants compte tenu du nombre important de demandes.

Les décisions du Comité de sélection sont souveraines et sans appel.

3 - FRAIS DE PARTICIPATION

Chaque candidat devra joindre obligatoirement à sa demande d'inscription, un chèque de **52 € correspondant aux frais de participation**.

Ce chèque sera **encaissé début octobre** dès que l'inscription sera validée et que le candidat en aura été officiellement informé. A partir de ce moment-là, il ne pourra en aucun cas être restitué. Si la candidature n'est pas retenue, le chèque sera restitué.

4 - CHEQUE DE CAUTION

Le **chèque de caution de 100 €** sera restitué si la candidature n'est pas retenue.

Il sera encaissé si le candidat se désiste après le 1^{er} octobre ou si l'état des lieux sortant ne correspond pas à l'état des lieux entrant.

Si le désistement résulte d'un cas de force majeure, le participant devra fournir un justificatif (certificat médical...) pour obtenir la restitution du chèque de caution.

HÔTEL DE VILLE

Place du Général de Gaulle – 32700 LECTOURE – Tél : 05.62.68.70.22 – Fax : 05.62.68.91.60 – email : contact@mairie-lectoure.fr – Site : www.lectoure.fr



5 - EMPLACEMENTS

Les Rencontres se dérouleront à l'Hôtel de Ville et à la halle aux Grains.

Tout exposant dispose d'un **emplacement maximum de 9 m²** (soit environ 3 m sur 3 m de profondeur). Par ailleurs, la Commune met à disposition des tables, des chaises, des grilles et des claustras sur demande et dans la limite des stocks disponibles.

Il peut demander une alimentation électrique à proximité de son emplacement **sachant que les rallonges ne sont pas fournies.**

Les spots doivent impérativement être équipés d'**ampoules LED** afin de limiter la consommation électrique.

L'organisateur établit le plan du Salon et attribue les emplacements en tenant compte aussi largement que possible des désirs exprimés par les exposants, de la nature de leurs produits et/ou services, de la situation et de la disposition du stand qu'ils se proposent d'installer. Il se réserve le droit de modifier, s'il le juge utile, l'importance, la situation et la disposition des surfaces demandées par l'exposant, étant précisé que l'inscription et/ou l'admission ne confèrent aucun droit à la jouissance d'un emplacement déterminé.

Le plan sera communiqué aux exposants un mois au moins avant la manifestation.

6 - INSTALLATION – DECORATION

L'installation a lieu la veille des Rencontres, soit le vendredi entre 14h30 et 19h selon le planning établi par l'organisateur. Le démontage a lieu le dimanche soir.

Une présentation de stand harmonieuse, dépouillée et particulièrement soignée est requise. L'exposant la réalise sous sa seule responsabilité.

L'organisateur se réserve le droit de faire supprimer ou modifier les installations qui nuiraient à l'aspect général des Rencontres ou gêneraient les exposants voisins.

7 - PERMANENCES – DEMONSTRATIONS

Afin de mettre en relation directe le créateur et le public, **l'exposant s'engage à tenir lui-même son stand** et à proposer des **démonstrations gratuites**.

8 - ASSURANCES

Chaque exposant doit être couvert par sa propre assurance en ce qui concerne ses œuvres ainsi qu'en matière de responsabilité civile professionnelle. Il devra donc faire le nécessaire auprès de son assureur et renoncer à tout recours à l'encontre de l'organisateur, en cas de vol notamment.

9 - PRISES DE VUE

L'exposant autorise expressément, à titre gracieux, l'organisateur à réaliser des photographies sur les produits présentés et à utiliser librement ces images sur tous supports, notamment publicitaires.

10 - HEBERGEMENT

Le Couvent de la Providence met à la disposition des exposants, une dizaine de **chambres individuelles** au tarif de 12 € la nuit. Pour en réserver une, vous devez faire votre demande avec les dates souhaitées par téléphone au 05.62.68.55.12 ou par mail : culture@mairie-lecture.fr avant le 30 septembre 2023. Les draps ne sont pas fournis ni le petit-déjeuner.

Pour tout autre hébergement (chambre d'hôtes, gîte, hôtel, ...), l'Office de Tourisme de Gascogne-Lomagne renseignera les exposants au 05.62.64.00.00 ou sur www.tourisme-lecture.fr.

11 - PIÈCES A PRODUIRE

- Justificatif du statut professionnel
- Attestation d'assurance de Responsabilité civile
- Photos des œuvres exposées
(par mail à : culture@mairie-lecture.fr ou sur cd rom)
- Chèque de caution de 100 € (à l'ordre du Trésor Public)
- Chèque de 52 € pour les frais de participation
(à l'ordre de la régie des Manifestations Culturelles)

HÔTEL DE VILLE

Place du Général de Gaulle – 32700 LECTOURE – Tél : 05.62.68.70.22 – Fax : 05.62.68.91.60 – email : contact@mairie-lecture.fr – Site : www.lecture.fr





14^{èmes} RENCONTRES AVEC LES METIERS D'ART LES 25 ET 26 NOVEMBRE 2023 A LECTOURE

◆ DEMANDE DE PARTICIPATION

Clôture des demandes de participation : 25 août 2023

Raison sociale :

Activité (qui sera notée sur les supports de communication) :

NOM et PRENOM du responsable :

Adresse :

C P : Ville :

N° de tél fixe : N° de tél portable :

Mail :@..... Site Web :

Qualité de l'exposant : Artisan Artiste *(Joindre les justificatifs du statut)*

Numéro Répertoire des Métiers :

Numéro Maison des Artistes :

Numéro de Siret :

Produits présentés en conformité avec le métier. Ils doivent être fabriqués par l'exposant *(joindre des photos au format numérique ou les envoyer par mail à culture@mairie-lectoure.fr ou sur cd rom)* :

.....
.....
.....

Dimensions du stand (9 m² maximum):

Alimentation électrique à proximité : oui non

L'exposant demande à participer aux 14^{èmes} Rencontres avec les Métiers d'Art, sous réserve de son admission et déclare avoir pris connaissance du règlement ci-joint et en accepter toutes les clauses. Il joint à la présente demande un chèque de 52 € pour les frais de participation libellé à l'ordre de « Régie des Manifestations Culturelles », un chèque de caution de 100 € libellé à l'ordre du « Trésor Public » ainsi que les pièces justificatives mentionnées à l'article 10 du Règlement.

A, le

Signature obligatoire

Bulletin à retourner à :

Mairie de Lectoure - Place du Général de Gaulle – 32700 LECTOURE - Tél : 05.62.68.55.12
e-mail : culture@mairie-lectoure.fr